

7500E  
380

4. " Certe nous nous d'abord sur les mots ouvrier et  
 fr. " les uns dans notre ville sont les compagnons  
 et les autres les Marchands-fabriqueurs qui sont  
 cités dans nos codes sous la dénomination de maître  
 cette dernière qualification s'adopte à Lyon pour dire  
 maître-ouvrier - ou teneur d'ouvriers et propriétaire  
 de maître-ouvriers. Les maîtres et les compagnons sont  
 également attachés à la Loi des Livrets. Les  
 maîtres-ouvriers qui servent à offrir une garantie  
 aux M. S. fr. qui leur font des avances sur leur  
 est de même à l'égard des ouvrier-compagnons envers  
 les maîtres-ouvriers qui leur font des avances  
 abordons maintenant la question de savoir quelle  
 est l'opinion des <sup>nos</sup> trois classes distinctes sur les  
 Livrets. Dans chacune de ces trois classes la  
 probité domine. Tous les M. S. fr. sans exception  
 sont partisans des Livrets de maître, tous les  
 maître-ouvriers le sont également des Livrets  
 de compagnons, en cela comme ailleurs les motifs  
 d'intérêt personnel expliquent les sympathies  
 des uns et M. S. fr. et des maître-ouvriers à qui  
 pour une loi qui leur offre des garanties.  
 Or est-il de même à l'égard de ~~la même~~ <sup>cette</sup> loi  
 pour ceux ~~qu'elle~~ <sup>à</sup> qui elle impose l'indivisible  
 remboursement des avances? Comme nous  
 avons dit plus haut que la probité domine  
 dans les trois classes qui composent notre fabrique  
 c'est affirmer que la <sup>grande</sup> majorité des maître-ouvriers  
 ouvrier que celle des compagnons approuve une  
 mesure d'ordre général qui sert admirablement  
 leur intérêt particulier en leur assurant un  
 crédit proportionné aux garanties offertes aux prêt

l'ouvrier  
 sans domicile  
 travaillant  
 chez les maîtres  
 ouvrier



Il n'y a donc que les faiseurs de Drapeau qui peuvent  
être ennemis de la Loi sur les Livres. Cette fraction  
est si minime qu'elle ne mérite pas d'être interrogée.  
Les pures et vraies unités des industriels et artisans  
est donc amie d'une Loi protectrice on ne saurait  
rien répondre à ses vœux qu'en adoptant des  
mesures pour arriver à la plus stricte exécution  
de la Loi. C'est qui nous ~~amène à~~ <sup>répondre</sup> ~~incorporer~~ à  
l'encouragement à la deuxième question.



*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Small, dark ink mark or signature.]*

2.

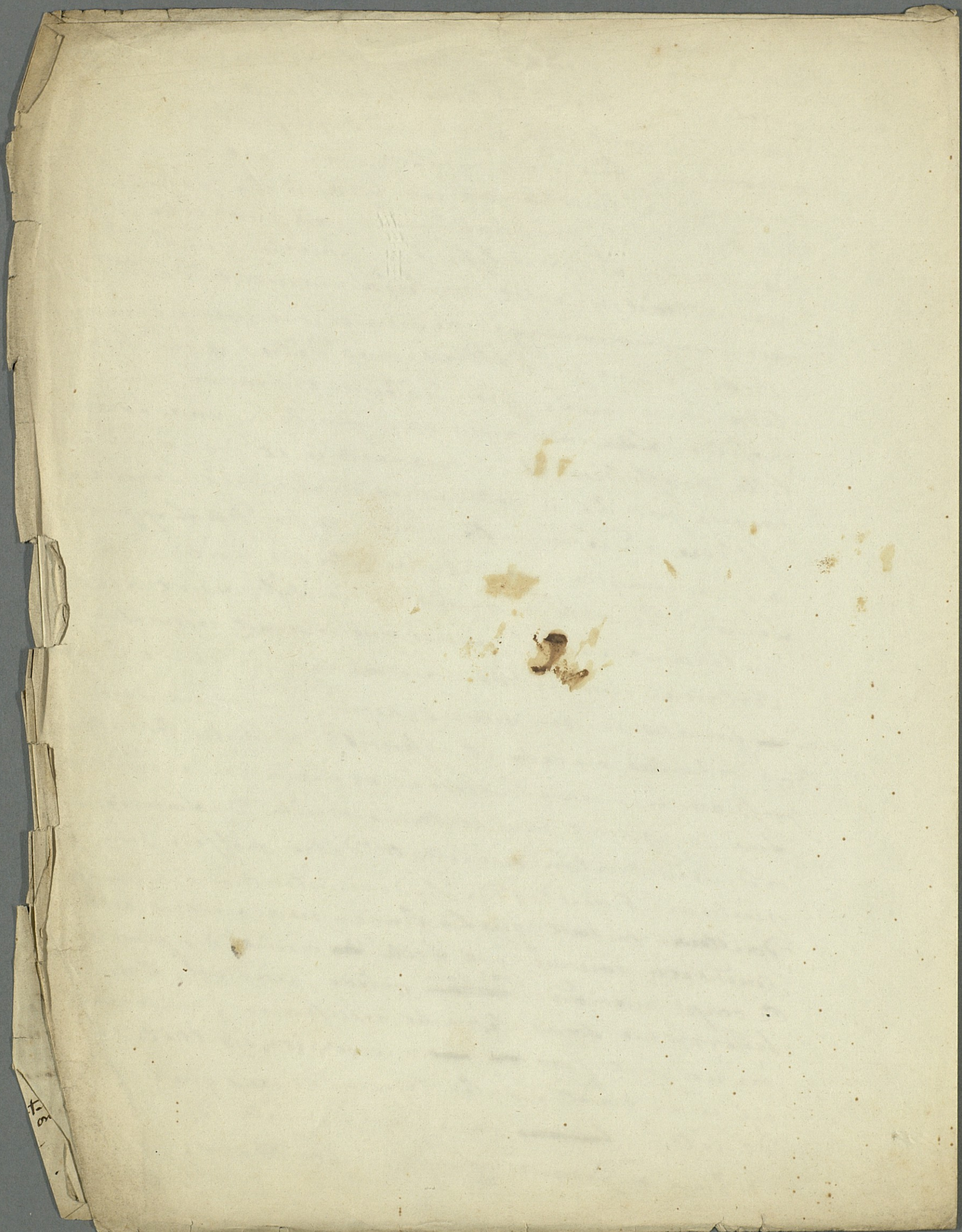
Encore une explication préalable : nous appelons  
 Livrets de chef d'atelier ce que nous nommerez  
 Livres-D'aiguil, les nous ne signifient rien  
 arrivons au fond. Les prudhommes sont mieux que  
 tous autres fonctionnaires après à la délivrance  
 des Livrets de compagnons, mais pour cela il faudrait  
 que les lois investisse d'un pouvoir qui leur  
 permettrait de rejeter ou de joindre à leur  
 ou compagnonnage, ce serait une mesure conservat-  
 -trice qui ne permettrait pas d'être nuni d'un  
 titre sans avoir préalablement prouvé qu'on  
 possède ~~de~~ connaissance voulue pour exercer  
 telle profession. Un interrogatoire et des expériences  
 exigés par les prudhommes de leur art serait la  
 filière indispensable pour passer de l'apprentissage  
 au compagnonnage tel que cela se pratique à  
 l'égard de certains grades scientifiques et arts  
 Libéraux. nous savons que ce serait résuiter  
 certaine mesure de l'ancien régime contre le quel  
 un ~~la~~ fanatisme nouveau se récrie d'une manière  
 trop absolue en cela il ressemble à toutes les vites ~~les~~  
 passionnées; mais la raison et l'expérience aidant,  
 on s'aperçoit que certains fruits de l'ancien  
 administration méritent d'être greffés sur  
 quelques branches de l'administration nouvelle.  
 D'ailleurs on sait que la franc-maçonnerie est  
 considérée comme une secte ~~de~~ amie du progrès  
 ce corps n'accorde ~~pas~~ <sup>pas</sup> un grade, n'admet à aucune  
 hiérarchie sous le prétexte ni d'affaire; conséquemment  
 on ne peut pas ~~en~~ encourrir le reproche d'arrière  
 en marchant sur les traces de ceux que nous venons  
 de citer. ~~fais~~ nous nous inquiéter du quand-dira.  
 faisons le bien, en disant comme le bon henry; honni soit que  
 mal y pense

L'homme est un être sensible, et par conséquent il a des passions  
 et des besoins. C'est pourquoi il est obligé de se procurer  
 les choses nécessaires à sa subsistance, et de se procurer  
 le repos et le plaisir. C'est pourquoi il est obligé de  
 travailler, et de se livrer à des occupations qui  
 lui procurent ces choses. C'est pourquoi il est obligé  
 de se procurer la santé, et de se procurer la  
 tranquillité de son âme. C'est pourquoi il est obligé  
 de se procurer la gloire, et de se procurer la  
 reconnaissance de ses semblables. C'est pourquoi il est  
 obligé de se procurer la liberté, et de se procurer  
 la justice. C'est pourquoi il est obligé de se procurer  
 la paix, et de se procurer la concordance. C'est  
 pourquoi il est obligé de se procurer la  
 prospérité, et de se procurer la félicité. C'est  
 pourquoi il est obligé de se procurer la  
 immortalité, et de se procurer la gloire éternelle.

10







18